

COMMUNE DE ST MARTIN DE ST MAIXENT (DEUX-SEVRES)

Extrait du compte rendu de la REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 30 JUIN 2022

Le 30 Juin deux mil vingt-deux, à 19 Heures 30, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Madame Angélique CAMARA, Maire.

Présents : Angélique CAMARA, Sandra JAMBON, Nathalie STANGALINI, Céline ADAM, Paulette BRANDEAU, Aurélie MERCIER, Philippe JUMEAU, Michel CHANTREAU, Erick BAUDRY, Jean-Pierre GARAUULT, Claude VEILLON, Jacques CAILLETON, Eric SCHANEN

Absente excusée : Ingrid DOUZENEL

Date de convocation : 23 Juin 2022

Secrétaire de séance : Michel CHANTREAU

Le compte rendu du 24 Mai 2022 est approuvé à l'unanimité.

Avant de commencer l'ordre du jour, Madame la maire demande au conseil l'autorisation de rajouter un point à l'ordre du jour, il s'agit d'une décision budgétaire nécessaire pour la réalisation d'opérations comptables. Le conseil valide à l'unanimité.

1-Décision modificative N° 1 (2022-06-01)

Conformément au CCAP sur le marché public des travaux d'assainissement pluvial et la construction des bassins de rétention, une avance de fonds a été versée à l'entreprise EIFFAGE.

Madame la maire sollicite le conseil afin de prévoir la somme au budget, soit :

Chapitre	Article	libellé	Dépenses	Recettes
IR 041	238	Opérations patrimoniales Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles		22 827.40
ID 041	2315	Opérations patrimoniales Constructions	22 827.40	

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil adopte la modification budgétaire présentée ci-dessus.

2-Election d'un 4^{ème} adjoint au maire (2022-06-02)

Considérant la vacance du poste de 4^{ème} adjoint au maire dont la démission a été acceptée par Madame la Préfète par courrier reçu le 14 juin 2022,

Vu le tableau des indemnités des élus,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

-Décide que l'adjoint à désigner occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant,

-Procède à la désignation du 4^{ème} adjoint au maire au scrutin secret à la majorité absolue : Est candidate : Mme Aurélie MERCIER

Résultat du dépouillement :

Nombre de votants : ... 13

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : ...13

Nombre de bulletins blancs et nuls : 0...

Nombre de suffrages exprimés : 13

Madame Aurélie MERCIER est élue 4^{ème} adjoint au maire.

3-Adoption de la nomenclature comptable M57 AU 01/01/2023 (2022-06-03)

Le Service de Gestion Comptable de St Maixent a invité les collectivités à anticiper le passage au référentiel M57 au 01/01/2023, étant donné qu'il sera la norme à compter du 01/01/2024, en remplacement de l'actuelle nomenclature M14.

Ce référentiel impose l'adoption d'un règlement budgétaire et financier par la commune. Il offre aux collectivités qui l'adoptent des règles assouplies en matière de gestion pluriannuelle des crédits, de fongibilité des crédits et de gestion des dépenses imprévues. De plus, les états financiers établis en M57 apportent une information financière enrichie, et la vision patrimoniale de la collectivité est améliorée.

Le conseil municipal autorise Madame la Maire à adopter la nomenclature M57 par anticipation au 01/01/2023 et à signer les documents s'y rapportant.

4- Projet « créateur de forêt » (2022-06-04)

La Commune dispose de deux terrains cadastrés A1143 et A0867, d'une superficie de 30142 m², pouvant être valorisé par la création d'une zone de biodiversité avec la plantation d'espèces végétales créant ainsi un écosystème, favorisant le reboisement et permettant une reconnexion des administrés et utilisateurs du site à la nature.

La commune ne versera pas d'argent.

Le porteur de projet en charge de l'ouvrage « *Créateur de forêt* » sollicitera des entreprises locales comme financeurs d'arbres et entretiendra les lieux pendant cinq ans, le projet quant à lui serait conçu pour une durée de 99 ans, durant laquelle la commune s'engage à ne pas couper les arbres. (Transmission pour les générations futures).

Un cahier des charges évolutif et adaptable sera établi par Créateur de Forêt et la Commune de St Martin de St Maixent. Il définira clairement les attentes et les réponses de chacune des parties, il servira de document de travail et de référentiel à chaque étape du projet. Il faut noter que Le créateur de forêt intervient sur un tiers de la surface indiquée ci-dessus.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE l'utilisation des parcelles A1143 et A0867 sis Route de la Burgallerie à Gentray d'une surface de 30142 m², pour y créer une zone de biodiversité et de reforestation pour un tiers de la surface, par le « Créateur de forêt », porteur de projet en charge de l'ouvrage et AUTORISE Madame la Maire, à concevoir un cahier des charges avec le « créateur de forêt », et à signer tout document relatif à ce projet.

5- Travaux voirie pour les mobilités douces (2022-06-05)

Dans le cadre du Plan Climat Air Energie du Territoire de la Communauté de Communes du Haut Val de Sèvre, les élus ont mené une réflexion pour l'aménagement des chemins du stade et d'Eole, afin de favoriser les déplacements doux sur la commune.

il a été envisagé de réaliser un premier itinéraire de déplacement doux à vélos partant de la V94 au pont de Ricou jusqu'à la mairie de St Martin.

Dans cette optique, la municipalité a étudié la rénovation d'un chemin déjà existant qui part de Gentray pour relier le centre bourg et rejoindre le tracé effectué par la ville de St Maixent l'Ecole (en limite de commune), derrière la gare.

Les travaux à réaliser sont :

1°) réfection du chemin d'Eole

2°) création d'un chemin à l'extrémité du stade côté lotissement afin de relier le chemin d'Eole et la rue plaine de Beauvais

3°) Mise en place d'une signalétique adaptée

Dans le cadre de ces travaux, 3 entreprises ont été contactées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Retient la proposition de l'entreprise EIFFAGE pour la somme de TTC :25 779.02
- Autorise Madame la Maire à signer les documents s'y rapportant.
- Autorise Madame la Maire à déposer une demande de subvention auprès de la Préfecture dans la, catégorie : « accompagner la transition énergétique ».

6-Rénovation de l'éclairage public du stade et demande de subvention au SIEDS (2022-06-06)

Madame la maire explique en séance qu'afin de réduire les dépenses énergétiques, il faut revoir l'éclairage du stade municipal. En effet, actuellement les 4 pylônes ont une consommation horaire de 14kw.

Le remplacement par des lampes à led permettrait d'obtenir une économie d'énergie de 4.6 kw/h.

Plusieurs entreprises ont été consultées afin de répondre à nos besoins.

Aussi, dans le cadre de ces travaux de rénovation énergétique, la commune peut solliciter l'aide financière du SIEDS sur le programme « mandat communal ».

Après échanges en séance, le conseil municipal a décidé de retenir l'offre la plus complète de la société INEO pour la somme 33 425.00 HT et autorise Madame la maire à faire la demande d'aide financière au SIEDS et signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

7- Tarif de cantine-garderie 2022-06-07

Afin de faire face à l'augmentation des matières premières, il est proposé d'appliquer les tarifs suivants.

A compter du 1^{er} septembre 2022, après en avoir délibéré par 12 voix pour, 1 abstention A.MERCIER, le conseil municipal détermine le prix du repas applicable aux usagers de la restauration scolaire ci-dessous.

Intitulés	Tarifs applicables au 1/9/2022 *Fréquentation courante (1 fois/semaine)
Repas élève cycle maternel et primaire	2.50
Repas stagiaire école	4.12*
Repas personnel école (tous services) et personnel communal*	2.59*
Repas personnel enseignant et élus*	4.73*
Repas personnes extérieures	9.11

*en cas de fréquentation exceptionnelle (sauf enfants) le repas sera facturé 9.11 €.

Concernant les tarifs de garderie :

A compter du 1^{er} septembre 2022, après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal détermine le tarif de garderie scolaire par enfant, comme suit :

Famille	Tarifs applicables au 1/9/2022 matin ou soir Par enfant
1 enfant	1.12
2 enfants	0.77
3 enfants et plus	0.67
Séquence exceptionnelle 1 fois par mois	3.42

8-Tarifification location salle pour les intervenants extérieurs (2022-06-08)

Modalités d'utilisation récurrente de la salle de fiol pour les intervenants extérieurs et professions indépendantes.

Suite demandes de 2 intervenantes yoga et sophrologie, pour une demande de mise à disposition de la salle communale de Fiol, Madame la maire propose de tarifier l'utilisation en conséquence.

Etant entendu qu'une convention de mise à disposition sera signée entre les parties.

Le conseil décide d'adopter par 12 voix pour, une abstention, J. CAILLETON, le tarif suivant :

-location de la salle communale de septembre à septembre (sur un créneau hebdomadaire) → 250 €

-location de la salle communale de septembre à septembre (sur 2 créneaux hebdomadaires) → 300 €

9- Acquisition de matériel informatique pour l'école (2022-06-09)

La directrice de l'école a sollicité 3 ordinateurs pour les besoins du groupe scolaire : ouverture 5^{ème} classe, arrivée du dispositif ULIS et enseignante en décharge sur poste direction.

Mme JAMBON présente le devis AIPC la Crèche et reçoit l'accord de l'assemblée pour l'achat de 3 ordinateurs portables, soit 3592.84 € TTC.

10-Acquisition d'une structure de jeux (2022-06-10)

Afin de proposer une structure de jeux adaptée pour les enfants des classes maternelles, le conseil municipal décide l'acquisition d'une structure de jeux dans la cour maternelle pour la somme de 21 728.14 HT, ou 26 073.77 TTC.

11-Achat d'un plateau de scène (2022-06-11)

Suite besoin récurrent pour les animations communales, et ne pouvant plus disposer de prêt gracieusement, le conseil municipal décide l'achat d'un plateau de scène à la société GESTE SCENIQUE pour la somme de 12 389.40 € TTC.

12- Achat d'équipement de loisirs petite enfance parc du vallon

Pour enrichir l'offre de loisirs petite enfance au parc du vallon, le conseil municipal a validé les travaux et la mise en place d'un portique à balançoires et accessoires.

La société retenue est PCV Collectivités pour la somme de TTC 25719.00 €.

13- Renonciation au droit de préemption urbain (2022-06-13)

Le conseil municipal a décidé de ne pas exercer son droit de préemption sur les biens ci-après :

<i>Nature du bien</i>	<i>adresse</i>
<i>Maison et terrain</i>	<i>14 Route de lilas de Beauvais</i>

14- Informations diverses

14-1 Résultats élections législatives :

2^{ème} circonscription des Deux-Sèvres

Résultat de la commune : Delphine BATHO : 238 voix – Cécilia ROCHEFORT : 139 Voix

14-2 Courrier de riverains de la salle communale de Fiol : Madame la maire donne lecture aux conseillers du courrier adressé suite à l'utilisation du week-end du 18 juin. En effet, les utilisateurs n'ont pas respecté l'article 4 du règlement intérieur portant sur le bruit. Un courrier de réponse sera adressé.

14-3 Courrier de l'amicale St Martin

Le courrier du club de football est lu en séance. Il sollicite la mairie pour la réalisation de travaux sur la pelouse et les bâtiments. Les élus indiquent que des « axes d'amélioration seront à trouver, mais qu'il faut rester réaliste sur les dépenses à engager » (Mr CHANTREAU).

14-4 Mise en place de personnages signalisation scolaire

Pendant les vacances, installation de deux personnages réfléchissant « Emma et Théo » aux abords de l'école afin de renforcer l'identité de l'école et la sécurité des enfants.

14-5 Ouverture d'une cinquième classe et du dispositif ULIS

Madame la maire indique que début 2021, elle a reçu l'appui de Mr MOUILLER, Sénateur et l'Education Nationale pour obtenir dans un premier temps, une classe à trouble autistique. Après plusieurs échanges auprès de l'inspecteur de l'Education Nationale et suite arbitrage du Directeur d'académie, madame la maire a eu connaissance que la commune de St Martin avait été retenue pour l'accueil d'un dispositif ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire).

14-6 Dispositif Argent de poche :

Actuellement 3 jeunes participent à cette action.

14-7 Recrutement d'un agent technique

Suite au départ définitif d'un agent technique, un recrutement a été lancé.

14-8 Travaux de voirie : Rue des scythes

Les travaux d'enfouissement des réseaux par le SIEDS vont débuter en septembre. (durée 3 mois)

14-9 Festivités :

- 13 juillet : plus de places disponibles au repas.
- 20 juillet à 21 H à Charchenay Festival Traverse

Les questions diverses et l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 22 Heures 30.

La prochaine séance du conseil municipal se tiendra le LUNDI 29 AOÛT à 19h30.